



Département du MORBIHAN

2026/29/06/19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 08/07/2026

Publié ou notifié le 09/07/2026

Certifié exécutoire le 09/07/2026

A GOURIN, le 09/07/2026

La Maire, **Pour la Maire**
Bérangère FRITZ, **Adjoint,**
Jean-Michel BOUËDEC



19- CONVENTION ENTRE LE COLLÈGE, LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN, L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU ROI MORVAN ET LA COMMUNE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU COLLÈGE FRANÇOIS RENÉ DE CHATEAUBRIAND - ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 ET JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026

Madame la Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec Le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'école de musique du Pays du Roi Morvan une convention relative à l'utilisation des locaux scolaires (salles de musique et de cours du 2^{ème} étage du bâtiment de l'administration, ainsi que les tables, chaises et autres meubles équipant les salles).

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026.

VU la convention annexée à la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290619-DE

AUTORISE la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, avec Le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'école de musique du Pays du Roi Morvan la convention relative à l'utilisation des locaux scolaires (salles de musique et de cours du 2^{ème} étage du bâtiment de l'administration, ainsi que les tables, chaises et autres meubles équipant les salles), pour l'année scolaire 2025-2026 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.



La Maire,
Bérangère FRITZ.
Pour la Maire
L'adjoint,
Jean-Michel BOUËDEC